

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1467

13 juin 2008

SOMMAIRE

APIV S.C.S.	70400	IBG Versicherungsmakler s.à r.l., (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen)	70410
Balmat S.A.	70381	IBG Versicherungsmakler s.à r.l., (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen)	70411
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	70380	I.C.W.	70415
Batelec S.A.	70391	I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l.	70372
Blue Danube Fund	70416	Interest Holding S.A.	70372
Celan S.à r.l.	70405	LogoMotif S.A.	70402
Communication - System & Business Consulting	70413	MEIF Germany Seven S.à r.l.	70381
Compagnie Financière de Football S.A. ..	70371	Menolly Investments S.à r.l.	70390
Corporate I	70401	Meralux S.à r.l.	70412
Corporate II	70402	MESO Invest	70413
Corporate III	70402	Min Invest S.A.	70403
d'Amico International Shipping S.A.	70370	MRFI S.A.	70370
Digicom S.A.	70412	NEW INVEST.com S.A.	70371
Digicom S.A.	70411	NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT Cie S.A.	70415
Digicom S.A.	70412	Palais des Roses International S.A.	70373
D-Sign Group S.A.	70414	PB PCR, SP 1 S.à r.l.	70414
D-Sign Group S.A.	70414	S.H.T.	70411
DWS Funds	70402	Syntech S.A.	70372
Extensa Participations I S.à r.l.	70372	Vulcalux Holding S.A.	70405
Fidocom S.A.	70370	Westen S.à r.l.	70409
Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A.	70413	Willow Lux Bidco S. à r.l.	70391
Fila Luxembourg	70411	Wyles Group Holding S.A.	70406
GH Retail Portfolio S.à r.l.	70412		
Grasse S.A.	70390		
GSLP I Offshore C S.à r.l.	70373		
GSM Gold S.A.	70371		

Fidocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle de Munsbach.
R.C.S. Luxembourg B 99.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008067614/206/13.

(080075595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008067615/206/13.

(080075550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

MRFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.208.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le vendredi 16 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 mai 2008 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître FELTEN Bernard, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
- Madame JOSTEN Renate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Luxembourg le 19 mai 2008.

Pour extrait conforme
Pour inscription - réquisition
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008067787/320/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

NEW INVEST.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.210.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le lundi 19 mai 2008
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 19 mai 2008 que:
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme
Pour inscription - réquisition
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008067786/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

GSM Gold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 40.654.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 février 2002 que les actionnaires ont accepté avec effet immédiat la démission en tant que commissaire aux comptes de Coopers & Lybrand, ayant son siège social au 15, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008067788/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Compagnie Financière de Football S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 83.935.

—
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010

Administrateurs:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président et Administrateur-délégué
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008067889/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Interest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 46.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2008067812/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05465. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Syntech S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 14.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008067817/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02397. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Extensa Participations I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.645.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008067819/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04350. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 106.749.

Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2005, acte publié
au Mémorial C n° 714 du 19 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.E Lux Berlin No.2 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008067800/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06599. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Palais des Roses International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 78.702.

—
EXTRAIT

La société Fiduc-Concept démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes de la société Palais des Roses International S.A. avec effet au 31.12.2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008068521/3560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

GSLP I Offshore C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.749.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of May.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, in the process of being registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands, acting through its general partner GS Loan Partners I Offshore Advisors C, Ltd., here represented by Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Object - denomination - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GSLP I Offshore C S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital-parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO), represented by 1,250,000 (ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (ONE CENT EURO) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed of May 9, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such

meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year- profits-reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P.	1,250,000 shares
TOTAL: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

2. John BOWMAN, Managing Director, born in Maine, United States of America, on July 16, 1970, professionally residing at 85, Broad Street, New York, NY 10004, United States of America;

3. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, born in New York, United States of America, on June 4, 1974, professionally residing at 85, Broad Street, New York, NY 10004, United States of America;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand- Duchy of Luxembourg;

5. Simon CRESSWELL, Managing Director, born in Perth, Australia, on June 14, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P., un partenariat exempt à responsabilité limitée, constitué sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, en cours d'immatriculation auprès du Registre des Partenariats Exempts à Responsabilité Limitée des Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Loan Partners I Offshore Advisors C, Ltd., ici représenté par Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - dénomination - siège social - durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "GSLP I Offshore C S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 1.250.000 (UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (UN CENTIME D'EURO) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par 10.000.000.000 (dix milliards) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 9 mai 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P.	1.250.000 parts sociales
TOTAL: un million deux cent cinquante mille	1.250.000 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. John BOWMAN, Managing Director, né dans le Maine, Etats-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1970, demeurant professionnellement à 85, Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

3. Eric GOLDSTEIN, Managing Director, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 4 juin 1974, demeurant professionnellement à 85, Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Simon CRESSWELL, Managing Director, né à Perth, Australie, le 14 juin 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 - 11, Grand - Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 MAI 2008. Relation: LAC / 2008 / 19660. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008068558/212/396.

(080077116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société

4. Après délibération, l'Assemblée approuve la résolution suivante:

- Réélection de tous les membres existants du Conseil d'Administration pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

M. Per AXMAN, Président

M. Matti KINNUNEN

M. Anders LJUNGH

M. Anders HULTIN

M. Claes-Johan GEIJER, Administrateur délégué

M. Bruno FREREJEAN, Administrateur délégué adjoint

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Mr. Claes-Johan Geijer / Mr. Danilo Linosa

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008068442/61/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Balmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.651.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 25 avril 2008

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Marco PACELLI de son poste d'administrateur délégué

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie A et d'administrateur délégué, Madame Silvia PACELLI, née le 14 novembre 1965 I- Rome 360, Via Appia Pignatelli.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour BALMAT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068508/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

MEIF Germany Seven S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.737.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MIF Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118664,

here represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MEIF Germany Seven S.à.r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

General object

The object of the Company is to carry out all types of financial investments in securities and all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg companies and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to group companies, any assistance, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Particular object

The Company will issue a *jouissance* right (the *Genussrecht*) to Macquarie Infrastrukturgesellschaft Nr. 7 mbH & Co. KG, a German asset management partnership (*vermögensverwaltend Kommanditgesellschaft*) (the Partnership) and will use the proceeds received from the Partnership in consideration for the *Genussrecht* to subscribe for a limited partnership interest (the Interest) in the Macquarie European Infrastructure Fund III LP (MEIF III). Further MEIF III will in turn invest in a portfolio of infrastructure and related assets (the Portfolio).

The *Genussrecht* will entitle the Partnership to receive returns and proceeds from the Company including the returns and proceeds received from MEIF III, and interest earned thereon, in accordance with the Interest, except those resulting from the investment of means and sources of the Company other than its specific *Genussrecht*. In practice the returns received by MEIF III from the Portfolio (after the deduction of relevant expenses) shall be paid to the Company as due under the Interest, and the Company will in turn allocate these returns and proceeds to the Partnership under and in accordance with the *Genussrecht* it has issued. Any funds as collected from the issue of the *Genussrecht* and not drawn by MEIF III will be placed in money market accounts until MEIF III is fully invested.

Any total or partial payment of capital or any distribution which the Company shall receive from MEIF III from the Interest must be used by the Company as distribution on the *Genussrecht*, to the extent required under the *Genussrecht* agreement, or as repayment of the capital of the *Genussrecht*.

The Company may also perform all acts and transact all business, which directly or indirectly favour or relate to its above mentioned object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of thirty euro (EUR 30) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence (a Share or collectively the Shares).

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are transferable only with the consent of the Company. Such consent may only be given if the new shareholder is not an individual and only, if after the transfer the total number of shareholders amounts to not more than 10.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The board of managers consists of three managers, being one group A-manager and two group B-managers, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The A-manager appointed by the affirmative vote of seventy five percent (75%) of the share capital and the B-manager by simple majority vote in the general meeting. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the group A-manager and any group B-manager of the Company acting jointly.

8.3. No particular authorisation by the board of managers is necessary for the total or partial reimbursement of the Genussrecht, in accordance with the terms and conditions thereof.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters, except as indicated in article 8.3. of these Articles, by the joint signature of the group A-manager and any group B-manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles. The total or partial reimbursement of the Genussrecht issued by the Company, in accordance with the terms and conditions thereof, may be effected by the sole signature of the group A-manager, without this having to be approved by the board of managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Agreements

Art. 14. Conclusion of Agreements. The Company shall enter into the Genussrecht agreement with the above-mentioned Partnership pursuant to which the Company will issue the Genussrecht to the Partnership. According to the Genussrecht agreement, the Genussrecht or parts thereof may be transferred by the Partnership to third parties only with the consent of the Company. Such consent may only be given if the new Genussrecht holder is not an individual and only, if after the transfer the total number of Genussrecht holders amounts to not more than 10.

The Company shall enter into a Transfer Consent Agreement with a direct or indirect Macquarie Group Limited subsidiary from which it will receive an annual fee.

Art. 15. Termination of the Agreements. The termination, cancellation, revocation or amendments of the agreements mentioned under Art. 14 require the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the company.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the 31 December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. Under the Genussrecht agreement, the Partnership will receive returns and proceeds from the Company including the returns and proceeds received from MEIF III, and interest earned thereon, in accordance with the Interest, except those resulting from the investment of means and sources of the Company other than its specific Genussrecht. In practice the returns received by MEIF III from the Portfolio (after the deduction of relevant expenses) shall be paid to the Company as due under the Interest, and the Company will in turn allocate these returns and proceeds to the Partnership under and in accordance with the Genussrecht it has issued.

The profits allocated by the Company in consideration for the Genussrecht to the Partnership is calculated prorata temporis, i.e., from the first day of the financial year to the last day (including the first day and the last day of the period) during which the Genussrecht is outstanding.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward. Dividends may be paid in kind, at the discretion of the general meeting of shareholders.

17.3 Interim dividends may be distributed, at any time by the board of managers, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

Interim dividends may be paid in kind, at the discretion of the manager or the board of managers.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of a dissolution of the Company which shall be decided when the Company does not hold any of the Interest or in the event the Company has fully redeemed or cancelled the Genussrecht, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VIII. General provision

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription and payment

Thereupon, the corporate capital has been subscribed as follows:

	Shares
MIF Holdings S.à.r.l., prenamed, Five hundred shares	500
Total: Five hundred shares	500

All the five hundred (500) shares have been paid by contributions in cash, so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(a) A - Manager:

- Mr Heribert Geistler, born on January 23, 1971 in Vienna (Austria), with professional address at 1-3 Herrengasse, A 1010 Vienna (Austria);

(b) B - Managers:

- Mr Philippe Salpetier, company director, born on August 19, 1970 in Libramont (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mr Frank Przygodda, company director, born on February 28, 1968 in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 28, boulevard Royal, Level 3 L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Deutsche Fassung des vorherigen Textes:

Im Jahre zweitausendundacht, am sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg

IST ERSCHIENEN:

MIF Holdings S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nummer B 118.664,

hier vertreten durch Annick Braquet, mit beruflicher Adresse in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Vollmachten, ordnungsgemäß durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleiben dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden

I. Name - Gesellschaftssitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird hiermit, nach luxemburgischen Recht, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, welche die Firmenbezeichnung "MEIF Germany Seven S.à.r.l." (die Gesellschaft) annimmt, welche der folgenden Satzung (die Satzung) und insbesondere dem Gesetz vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen (das Gesetz) unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Geschäftsführers, bzw. durch Beschluss des Geschäftsführerrats an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Er kann jederzeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss, angenommen auf ähnlicher Weise wie für die Abänderung der Satzung, des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter verlegt werden.

2.2. Die Gesellschaft kann, durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers bzw. der Geschäftsführer, Niederlassungen, Tochtergesellschaften oder andere Büros in Luxemburg sowie im Ausland errichten. Sofern der alleinige Geschäftsführer bzw. der Geschäftsführerrat bestimmen, dass außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer oder militärischer Natur drohen einzutreten oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindungen zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend verlegt werden bis zur vollkommenen Einstellung der o. e. Ereignisse. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt luxemburgisch, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft.

Allgemeiner Zweck der Gesellschaft

Der Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von allen finanziellen Investitionen in Geldpapieren und alle Geschäfte, die in mittelbarem und unmittelbarem Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen in luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, gleich in welcher Form, stehen, sowie die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zur Anlegung in Immobilien, zur Erstellung, Führung, Entwicklung und Übertragung ihrer Vermögenswerte insbesondere jedoch nicht beschränkt auf ihr Portfolio von Wertpapieren von jeglicher Herkunft, zur Teilnahme in der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von jeglichen Unternehmen, zum Erwerben mittels Beteiligung, Zeichnung, Kaufoption, Wertpapiere und jegliche Rechte an geistigem Eigentum und diese durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder auf sonst eine Weise zu verwerten oder veräußern, um Lizenzen auf geistigem Eigentum zu erhalten oder zu vergeben. Die Gesellschaft kann auch dritten Gesellschaften, in denen die Gesellschaft eine mittelbare oder unmittelbare Beteiligung besitzt und Gesellschaften der gleichen Unternehmensgruppe, sämtliche Hilfen, einschliesslich jedoch nicht beschränkt auf jegliche Unterstützung der Geschäftsführung und der Entwicklung der Gesellschaften und deren Portfolios, finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren. Sie kann alle oder teils ihre Vermögensgegenstände verpfänden, übertragen, belasten oder jegliche Werte auf ihre Vermögensgegenstände bestellen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen, finanziellen, persönliche und Immobiliengeschäfte vornehmen, die mittelbar und unmittelbar im Zusammenhang mit ihrem Zweck stehen und notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks stehen.

Besonderer Zweck der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird ein Genussrecht (das Genussrecht) an Macquarie Infrastrukturgesellschaft Nr. 7 mbH & Co. KG, eine deutsche vermögensverwaltende Kommanditgesellschaft (die Kommanditgesellschaft) begeben und wird die als Gegenleistung für das Genussrecht und von der Kommanditgesellschaft bezogene Erträge nutzen, um Vermögenswerte (die Vermögenswerte) als eine der Kommanditisten in Macquarie European Infrastructure Fund III LP (MEIF III) zu zeichnen. MEIF III wird seinerseits in ein Portfolio von Infrastruktur- und Infrastruktur bezogene Aktiva investieren.

Das Genussrecht wird der Kommanditgesellschaft Anspruch geben auf die Erträge und Gewinne von der Gesellschaft, einschliesslich die von MEIF III bezogenen Erträge und Gewinne, im Einklang mit den am Genussrecht verbundenen Vermögenswerten, jedoch mit Ausnahme von den Erträgen und Gewinnen die von dem Investment der Mittel der Gesellschaft stammen, und die nicht dem spezifischen Genussrecht entsprechen. In der Praxis werden die von MEIF III über das Portfolio bezogenen Erträge (nach Abzug der entsprechenden Kosten) an die Gesellschaft als fällig aufgrund der Vermögenswerte gezahlt. Die Gesellschaft wird diese Erträge und Erlöse der Kommanditgesellschaft übergeben gemäss des von ihr begebenen Genussrechts. Jene Mittel, die durch die Begebung des Genussrechts erhalten und von MEIF III nicht abgerufen worden sind, werden so lange in Geldmarktinstrumente angelegt bis MEIF III voll investiert ist.

Jede Voll- oder Teilzahlung von Kapital oder jede Ausschüttung, die von der Gesellschaft von MEIF III von den Vermögenswerten bezogen wird, muss von der Gesellschaft als Ausschüttung über das Genussrecht, in dem Umfang, wie in dem mit der Kommanditgesellschaft unterzeichneten Genussrechtvertrag vorgesehen, oder als Rückerstattung des Kapitals dieses Genussrechts, genutzt werden.

Die Gesellschaft kann auch alle anderen Geschäfte, welche den o.e. Gesellschaftszweck mittelbar oder unmittelbar begünstigen oder ihm nützlich sind, nachgehen.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft.

4.1. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit oder ähnliche Ereignisse, des alleinigen Gesellschafter bzw. mehrerer Gesellschafter aufgelöst.

II. Kapital - Anteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 15.000 (fünfzehntausend euros), eingeteilt in 500 (fünfhundert) voll gezeichnete und eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je EUR 30.

5.2. Das Gesellschaftskapital kann in einem oder mehreren Schritten erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss des alleinigen Gesellschafter bzw. der Versammlung der Gesellschafter, der wie für eine Satzungsänderung vorgeschrieben getroffen wird.

Art. 6. Anteile.

6.1. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft, der im proportionalen Verhältnis zur Anzahl der existierenden Anteile steht (der Anteil oder gemeinsam, die Anteile).

6.2. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile unteilbar; nur ein Inhaber pro Anteil ist zugelassen. Bruchteilseigentümer müssen sich von einer einzigen Person gegenüber der Gesellschaft vertreten lassen.

6.3. Die Anteile können nur mit der Genehmigung der Gesellschaft übertragen werden. Solche Genehmigung kann nur dann erteilt werden, wenn es sich bei dem neuen Gesellschafter nicht um eine natürliche Person handelt und wenn nach der Übertragung die Anzahl der Gesellschafter nicht höher als zehn ist.

Für die Gesellschaft und gegenüber Dritten ist die Übertragung der Anteile nur bindend nachdem die Übertragung der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder nachdem die Übertragung von der Gesellschaft genehmigt wurde, im Einklang mit Artikel 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches.

Alle andere Angelegenheiten werden von den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes geregelt.

6.4. Wie vom Gesetz festgelegt, wird am Sitz der Gesellschaft ein Register über die Anteile der Gesellschaft geführt. Der Register steht jedem Gesellschafter auf Anfrage zur Einsicht zur Verfügung.

III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 7.

7.1. Der Geschäftsführerrat besteht aus drei Geschäftsführer, von welchen einer der Klasse A und zwei der Klasse-B gehören. Die Geschäftsführer werden von dem alleinigen Gesellschafter bzw. der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, welche auch über die Dauer ihres Amtes bestimmen. Die Ernennung des Klasse A Geschäftsführers bedarf 75% der Stimmen des Gesellschaftskapitals und die Ernennung der Klasse B Geschäftsführer bedarf der einfachen Mehrheit der Stimmen während der Generalversammlung. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein

7.2. Die Widerrufung der Geschäftsführer findet ad nutum statt.

Art. 8. Befugnisse des Geschäftsführerrates.

8.1. Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, werden von dem Geschäftsführerrat übernommen, welcher befugt ist, alle Geschäfte vorzunehmen, die dem Zweck der Gesellschaft dienen.

8.2. Besondere und beschränkte Vollmachten können gemeinsam von dem A-Geschäftsführer oder von irgendeinem B-Geschäftsführer der Gesellschaft für bestimmte Aufgaben an einen oder mehreren Bevollmächtigten erteilt werden, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

8.3. Eine Gesamt- oder Teilrückzahlung des Genussrechts bedarf keiner besonderen Genehmigung des Geschäftsführerrates, gemäss den Bedingungen dieses Genussrechts.

Art. 9. Sitzungen des Rates.

9.1. Der Geschäftsführerrat trifft zusammen, so oft es die Angelegenheiten der Gesellschaft erfordern oder auf Antrag irgendeinem Geschäftsführer, an einem Sitzungsort, der in der Einberufung festgelegt wird.

9.2. Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung vor jedem Geschäftsführerrat mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden im voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen, in welchem Falle die Art dieser Dringlichkeitsfällen in der Einberufung erläutert wird.

9.3. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Auf Einberufung kann durch schriftliches Einverständnis von jedem Mitglied des Geschäftsführerrates der Gesellschaft verzichtet werden, entweder per Brief, per Telegramm, Telex; Telefax oder E-Mail

9.4. Für jeden Geschäftsführerrat kann jeder Geschäftsführer einen anderen Geschäftsführer schriftlich zu seiner Vertretung bevollmächtigen.

9.5. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des

Geschäftsführerrates sind durch Protokolle zu beurkunden, die von allen anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern zu unterzeichnen sind.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder Videokonferenz oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Geschäftsführer als persönlich anwesend.

9.7. Umlaufbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterschrieben sind, sind auf gleicher Weise bindend, als Beschlüsse, die während einer ordentlich einberufenen und gehaltenen Versammlung getroffen wurden. Die Unterschriften können von einer bzw. mehrere Kopien eines Beschlusses getragen werden. Ebenfalls gilt hier die Stimmabgabe per Brief oder Telefax.

Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft wird, ausser als in Artikel 8.3 dieser Satzung erwähnt, gegenüber Dritten und in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von dem A-Geschäftsführer und irgendeinem B-Geschäftsführer bzw. durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift von irgendwelchen Personen, denen Unterschriftsbefugnis ordentlich und gemäss Artikel 8.2 dieser Satzung erteilt wurde, verpflichtet. Die Voll- oder Teilrückzahlung von dem Genussrecht, der von der Gesellschaft gemäss den Bedingungen der Genussrechte begeben wurde, kann unter der alleinigen Unterschrift eines A-Geschäftsführers erfolgen und bedarf keiner besonderen Genehmigung des Geschäftsführerrates.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer gehen keine persönliche Haftung in Bezug auf die Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, solange diese Verbindlichkeiten gemäss dieser Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

VI. Generalversammlung der Gesellschafter

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1. Während der Versammlung der Gesellschafter, hat der alleinige Gesellschafter alle Befugnisse, die ihm von dem Gesetz vorbehalten wurden.

12.2. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile.

12.3. Jeder Gesellschafter ist befugt, irgendeine natürliche oder juristische Person als seinen Mandanten zu bestellen mittels einer schriftlichen Vollmacht, die per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-mail erteilt wurde, um ihn bei der Gesellschafterversammlung zur vertreten.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1. Sofern die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig nicht überschreitet, können die Beschlüsse per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Inhalt allen Gesellschaftern schriftlich, entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, zugestellt wird. Die Gesellschafter geben ihre Stimme schriftlich ab, indem sie den Umlaufbeschluss unterschreiben. Die Unterschriften können von einer bzw. mehrere Kopien eines Beschlusses getragen werden. Ebenfalls gilt hier die Stimmabgabe per Brief oder Telefax.

13.2. Kollektive Beschlüsse sind nur dann gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen.

13.3. Beschlüsse, die die Satzung ändern, oder die die Gesellschaft auflösen oder liquidieren, können jedoch nur von der Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, gefasst werden.

V. Verträge

Art. 14. Abschliessen von Verträgen. Die Gesellschaft wird ein Genussrechtvertrag mit der o.e. Kommanditgesellschaft abschliessen und im Rahmen dieses Vertrags das Genussrecht an die Kommanditgesellschaft begeben. Gemäss des Genussrechtvertrags, kann der Genussrecht oder Teile des Genussrechts von der Kommanditgesellschaft an Dritten nur mit der Genehmigung der Gesellschaft übertragen werden. Erteilt werden kann die Genehmigung nur wenn es sich bei dem neuen Genussrechtinhaber nicht um eine natürliche Person handelt und nur wenn nach der Übertragung die gesamte Anzahl von Genussrechtinhabern zehn nicht überschreitet.

Die Gesellschaft wird mit einer mittelbaren oder unmittelbaren Macquarie Group Limited Tochtergesellschaft Übertragungsgenehmigungsabkommen unterzeichnen, und von dieser Tochtergesellschaft eine Jahresgebühr erhalten.

Art. 15. Beendigung der Verträge. Die Beendigung, die Kündigung, der Widerruf oder die Abänderung des o.a. Vertrags bedarf der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung, während deren mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sind.

VI. Jahresrechnung - Ausschüttung der gewinne

Art. 16. Geschäftsjahr.

16.1. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres.

16.2. Am Ende jedes Geschäftsjahres am 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

16.3. Das Inventar sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung stehen am Gesellschaftssitz zur Einsicht jedes Gesellschafters zur Verfügung.

Art. 17. Gewinnausschüttung.

17.1. Unter dem spezifischen Genussrechtsvertrag, wird das Genussrecht der Kommanditgesellschaft Anspruch geben auf die Erträge und Gewinne von der Gesellschaft, einschliesslich die von MEIF III bezogenen Erträge und Gewinne, im Einklang mit den am Genussrecht verbundenen Vermögenswerten, jedoch mit Ausnahme von den Erträgen und Gewinnen, die von dem Investment der Mittel der Gesellschaft stammen, und die nicht dem spezifischen Genussrecht entsprechen. In der Praxis werden die von MEIF III über das Portfolio bezogenen Erträge (nach Abzug der entsprechenden Kosten) an die Gesellschaft als fällig aufgrund der Vermögenswerte gezahlt. Die Gesellschaft wird die von MEIF III bezogenen Erträge und Erlöse der Kommanditgesellschaft übergeben gemäss des von ihr gehaltenen Genussrechts.

Die von der Gesellschaft als Gegenleistung an die Kommanditgesellschaft gezahlten Gewinne werden prorata temporis berechnet, d.h. sie werden vom ersten bis zum letzten Tag des Geschäftsjahrs (einschliesslich des ersten und letzten Tags des Zeitraums) während dessen das Genussrecht aussteht, berechnet

Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Aus diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzustellen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des nominellen Gesellschaftskapitals erreicht hat.

17.2. Mit freiem Ermessen entscheidet die Generalversammlung über die Verwendung des verbleibenden Reingewinns. Der Gewinn kann als Dividend an die Gesellschafter ausgeschüttet, für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückgestellt oder vorgetragen werden. Die Dividendenausschüttung kann als Sachleistung ausgezahlt werden, zum Gutdünken der Generalversammlung.

17.3. Zwischendividende können jederzeit zu folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden, falls:

- (i) ein Abrechnungsverzeichnis bzw. ein Inventar oder ein Bericht von dem Geschäftsführerrrat erstellt wird;
- (ii) das o.e. Abrechnungsverzeichnis, Inventar bzw. Bericht zeigt, dass für eine Ausschüttung genügende Mittel zur Verfügung stehen. Der auszuschüttende Betrag darf den seit Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten, durch vorgetragene Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen erhöhten jedoch durch vorgetragene Verluste und für die Bildung des gesetzlichen Reservefonds bestimmten Mitteln verminderten Gewinne nicht überschreiten.

Zwischendividende mögen als Sachleistung ausgezahlt werden, zum Gutdünken des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats.

VII. Auflösung - Liquidierung

Art. 18. Auflösung - Liquidierung.

18.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft, über welche entschieden wird wenn die Gesellschaft über keine der Vermögenswerte verfügt oder im Falle die Gesellschaft das Genussrecht völlig zurückgezahlt oder gekündigt hat, wird die Liquidierung der Gesellschaft durch einen oder mehreren Liquidatoren vorgenommen. Die Liquidatoren können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Rechte und ihr Gehalt festlegt. Wenn nicht anders von einem Beschluss der Gesellschafter oder vom Gesetz vorgesehen, verfügen die Liquidatoren über die weitgehenden Befugnisse für die Veräusserung der Vermögenswerte und Zahlung der Schulden der Gesellschaft

18.2. Nach Veräusserung der Vermögenswerte und Zahlung der Schulden der Gesellschaft wird den Restbetrag an den Gesellschafter gezahlt, bzw. wenn mehrere Gesellschafter bestehen, an die Gesellschafter proportional zu den Anteilen, die jeder Gesellschafter besitzt.

Art. 19. Allgemeine Bestimmungen. Für alle Punkte, die in der Satzung nicht festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes, sowie abgeändert, verwiesen.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft, und wird am 31. Dezember 2008 enden.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

	Anteile
MIF Holdings S.à.r.l., vorbenannt, Fünfhundert Anteile	500
Gesamt: Fünfhundert Anteile	500

Alle 500 Gesellschaftsanteile wurden in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 15.000 (fünfzehntausend euros) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise EUR 2.000.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

(a) A-Geschäftsführer

- Herr Heribert Geistler, geboren am 23. Januar 1971 in Wien (Österreich), wohnhaft in 1-3 Herrengasse, A-1010 Wien (Österreich);

(b) B-Geschäftsführer

- Herr Philippe Salpetier, Firmenleiter, geboren am 19. August 1970 in Libramont (Belgien), wohnhaft in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Herr Frank Przygodda, Firmenleiter, geboren am 28. Februar 1968 in Bochum (Deutschland), wohnhaft in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich am 28, boulevard Royal, Level 3, L-2449 Luxembourg.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt, auf Antrag der Erschienenen, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BRAQUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008, Relation: LAC/2008/20230. — Reçu soixante-quinze euros (0,50% = 75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 23. Mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068566/242/506.

(080076975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.732.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 20 décembre 2007

La démission de Monsieur Paul FOLEY, domicilié professionnellement à 4 The Mall, Main Street, Lucan, County Dublin, Mandé, en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MENOLLY INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068524/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Grasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.913.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 25 avril 2008

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Marco PACELLI de son poste d'administrateur délégué

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie A et d'administrateur délégué, Madame Silvia PACELLI née à Rome le 14 novembre 1965 demeurant à I- Rome 360 Via Appia Pignatelli.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour GRASSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068509/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Batelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 39.954.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008

Les actionnaires de la société BATELEC S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Joseph REDING, technicien, né le 20/12/1944 à Niedercorn, demeurant à L-8538 Hovelange, 9, rue Principale

- Monsieur Elisio DE JESUS RODRIGUES, employé, né le 09/03/1956 à Pombal (P), demeurant à F-54590 Hussigny (France), 26, rue de la Longue Croix

- Monsieur Gilbert NIEDERCORN, employé, né le 11/09/1963 à Esch-sur Alzette, demeurant à L-4953 Hautscharage, 39, Cité Bommelscheuer

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Par ailleurs le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A. ayant son siège social à 57, rue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B 25.797 étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Foetz, le 16 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008068510/503/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Willow Lux Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

—
In the year two thousand and eight, on the seventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Willow Lux Bidco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number 137.614 (the "Company"), constituted by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 20, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1061 of April 29, 2008.

There appeared:

Willow Lux Holdco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, registered with the

Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number 137.594 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendments to articles 7.1., 9.1., 10.1., 12.1., 13.1., 13.6., 14.4., 16.3. and 18.1., deletion of articles 9.6., 9.7., 10.2. and 12.2., creation of an article 18.3., amendment to and renumbering of article 18.4., and renumbering of articles 10.3., 12.3., 12.4. and 18.5. of the articles of association of the Company;
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to amend articles 7.1., 9.1., 10.1., 12.1., 13.1., 13.6., 14.4., 16.3. and 18.1., to delete articles 9.6., 9.7., 10.2. and 12.2., to create an article 18.3., to amend and renumber article 18.4. and to renumber articles 10.3., 12.3., 12.4. and 18.5., of the articles of association of the Company.

As a consequence of the foregoing statement and resolution the articles of association of the Company will be as follows:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Willow Lux Bidco S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The managers(s) need not be shareholder(s). When the Company is managed by one manager, such manager shall be Luxembourg resident. When the Company is managed by a Board, the majority of the members of the Board shall be Luxembourg resident.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any managers and at least two (2) times a year, at the place indicated in the convening notice, such place being mandatorily located in the Grand Duchy of Luxembourg, any Board meeting held or any management resolution taken out of the Grand Duchy of Luxembourg being not valid.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any one (1) Luxembourg resident manager acting on behalf of the Company.

10.2. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or as provided for by the Law.

12.2. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - allocation of profits**Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by Law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the sole manager or the Board as the case may be may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of the interim accounts, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the excess is deemed to be an interim dividend made on the following distributable profits.

VI. Dissolution - liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Corporate files, materials contracts and documents such as accounting records, business contracts and financial documents must be issued, signed and kept in the Grand Duchy of Luxembourg.

18.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.5. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which charged to it in connection with the amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Willow Lux Bidco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.614 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1061 du 29 avril 2008.

A comparu:

Willow Lux Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.594 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 7.1., 9.1., 10.1., 12.1., 13.1., 13.6., 14.4., 16.3. et 18.1., suppression des articles 9.6., 9.7., 10.2. et 12.2., création d'un article 18.3., modification et renumérotation de l'article 18.4. et renumérotation des articles 10.3., 12.3., 12.4. et 18.5. des Statuts de la Société;

2. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier les articles 7.1., 9.1., 10.1., 12.1., 13.1., 13.6., 14.4., 16.3. et 18.1., de supprimer les articles 9.6., 9.7., 10.2. et 12.2., d'insérer un article 18.3., de modifier et de renuméroter l'article 18.4., et de renuméroter les articles 10.3., 12.3., 12.4. et 18.5. des statuts de la Société.

En conséquence de la résolution qui précède, les statuts de la Société seront les suivants:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art.1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Willow Lux Bidco S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Le (s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s). Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, celui-ci doit avoir la qualité de résident luxembourgeois. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la majorité des membres du Conseil doivent avoir la qualité de résidents luxembourgeois.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de l'un des gérants de la Société, et au moins deux (2) fois par an, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, un tel lieu devant se situer obligatoirement au Grand Duché de Luxembourg, toute réunion du Conseil tenue ou toute décision de la gérance prise en dehors du Grand Duché de Luxembourg n'étant pas valable.

9.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant ayant la qualité de résident luxembourgeois agissant pour le compte de la Société.

10.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées Générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale (s)) ou suivant les prévisions de la Loi.

12.2 Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.3 Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7 Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2 Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2 Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le gérant unique ou le Conseil, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base des comptes intérimaires, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'excès est considéré comme un dividende intérimaire à valoir sur les bénéfices distribuables suivants.

VI. Dissolution - liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les dossiers sociaux, les contrats d'importance substantielle et les documents tels que la comptabilité sociale, les contrats liés aux affaires de la Société et les documents financiers doivent être émis du, signés et conservés au Grand Duché de Luxembourg.

18.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de ses statuts, s'élève à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008. Relation: LAC/2008/19061. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068639/242/459.

(080076985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

APIV S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.771.

— EXTRAIT

Statuts

Le 18 avril 2008

(1) APIV General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 55.000,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.361 («APIV GP»); et

(2) Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.527.350,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.359 («APIV SCA»); et

(3) GH Finance Limited, une private limited liability Partnership de droit anglais, ayant son siège social 62 Duchy Road, Harrogate, North Yorkshire, HG1 2EZ, Angleterre, inscrite au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5505357, («GH Finance»);

ont décidé d'établir entre eux une société en commandite simple (SCS) de droit luxembourgeois ayant les statuts suivants.

Dénomination - Objet social - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi entre APIV GP, le gérant commandité («Gérant Commandité») de la Société (comme définie ci-après), APIV SCA, d'une part, et GH Finance, d'autre part, tous deux associés commanditaires (ci-après dénommés individuellement un «Associé Commanditaire» et ensemble les «Associés Commanditaires») de la Société et toutes les personnes physiques ou morales qui deviendront dans le futur des associés commanditaires ou commandités de la Société, une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la raison sociale «APIV S.C.S» (la «Société»).

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la prise de participations et le transfert d'intérêts d'entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut assister toutes entreprises du groupe de la Société sous toutes les formes que ce soit, parmi d'autres, par des prêts et/ou par des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir sous toutes les formes, directement ou indirectement, dans l'immobilier et dans des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut prêter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne prendra pas fin dans le cas où surviendrait le décès, la démission, la dissolution, la faillite ou la carence du Gérant Commandité, en quel cas l'Associé/les Associés Commanditaire(s) peuvent désigner un administrateur provisoire, qui peut être ou non actionnaire.

L'administrateur provisoire fera les actes urgents et de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des associés, qui doit décider de la continuation ou de la fin de la Société et dans le cas d'une décision de continuer les activités de la Société, la désignation d'un Gérant Commandité de remplacement. L'administrateur provisoire, dans la quinzaine de sa nomination, convoquera l'assemblée générale suivant la procédure de l'article 15 ci-après.

L'administrateur provisoire n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Capital social - parts

Art. 6. Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), réparti en cent (100) parts de Catégorie A, qui seront émises et détenues par le Gérant Commandité en représentation de son intérêt d'associé commandité, quatre-vingt quatorze mille huit cents (94.800) parts de Catégorie B, qui seront émises et détenues par

APIV SCA et cinq mille cent (5.100) parts de Catégorie C, qui seront émises et détenues par GH Finance, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et étant toutes entièrement libérées. Les parts de Catégorie B et de Catégorie C sont détenues par les Associés Commanditaire(s) en représentation de leur intérêt d'associé commanditaire.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. La cession de parts ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Les parts sociales sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un "seul porteur de part pour chaque part sociale.

(i) Les parts d'une catégorie donnée ne peuvent être converties en des parts d'une autre catégorie, que cela soit la conséquence d'une cession ou autrement.

Toute cession de parts est également soumise aux dispositions spécifiques prévues à cet effet par le Pacte d'Associés.

Gestion

Art. 8. La Société est gérée exclusivement par le Gérant Commandité.

Le Gérant Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Art. 9. La Société sera engagée envers des tiers par la signature individuelle du Gérant Commandité, agissant par un ou plusieurs signataire(s) dûment autorisé(s), désigné(s) par le Gérant Commandité à sa propre discrétion.

La Société sera également engagée envers des tiers par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui une délégation de pouvoirs aura été conférée par le Gérant Commandité, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Gérant Commandité est responsable de toutes les pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société.

Le Gérant Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser aux Associés Commanditaire(s) les montants libérés de leurs parts de commanditaires.

Les Associés Commanditaires ne sont responsables qu'à due proportion de leurs apports, et n'ont d'autres dettes que le montant non libéré des parts qu'ils détiennent.

Art. 11. En aucun cas, les Associés Commanditaires ne prendront part à la gestion et au contrôle des affaires de la Société, et ils n'auront aucun droit ni autorité pour agir au nom ou pour le compte de la Société, prendre part ou d'intervenir dans la gestion de la Société, ou voter sur tous sujets liés à la Société, autres que ceux déterminés dans les présents statuts.

Art. 12. Le Gérant Commandité pourra recevoir de la Société une rémunération fixée lors de l'assemblée générale des associés, correspondant à ses activités de gestion de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008068587/8985/90.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03667. - Reçu 731,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Corporate I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.891.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2008

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

DWS Investment S. A. (Verwaltungsgesellschaft)

M. Michaelis / K. Frank

Référence de publication: 2008068518/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2008

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

DWS Investment S. A. (Verwaltungsgesellschaft)

Dr. H. Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008068517/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2008

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

DWS Investment S. A. (Verwaltungsgesellschaft)

M. Michaelis / K. Frank

Référence de publication: 2008068515/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

LogoMotif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.152.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 10/10/07.

Signature.

Référence de publication: 2008068426/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05308. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.532.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2008

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

DWS Investment S. A. (Verwaltungsgesellschaft)

M. Michaelis / K. Frank

Référence de publication: 2008068516/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Min Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 50.412.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MIN INVEST S.A.", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 278 du 20 juin 1995, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BADEN, en date du 8 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 237 du 15 mai 1997, modifiée suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 9 mai 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1145 du 11 décembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 197 du 24 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 50.412.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

qui désigne comme secrétaire Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lucien LESIRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg vers Bertrange; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article 2, alinéa premier des statuts;

2. Acceptation de la démission des administrateurs actuellement en fonction à compter du 1^{er} avril 2008, et décharge à accorder aux administrateurs démissionnaires;

3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration, à savoir:

a) "MAYA INVEST LIMITED", avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,

représentée par son administrateur, Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

b) "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Labourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court,

représentée par son administrateur, Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

c) "ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT", avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10,

représentée par son administrateur Monsieur Lucien VOET, prénommé,

et détermination de la durée du mandat des administrateurs nouvellement nommés;

4. Autorisation au conseil d'administration de nommer la société "MAYA INVEST LIMITED", avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street, représentée par son administrateur, Madame Maria VOET- KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee, en qualité d'administrateur-délégué;

5. Acceptation de la démission du commissaire à compter du 1^{er} avril 2008, et décharge à accorder au commissaire démissionnaire;

6. Nomination d'un nouveau commissaire; détermination de la durée du mandat du commissaire nouvellement nommé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à Bertrange, à l'adresse suivante: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'aliéna premier de l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Bertrange."

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions, avec effet au 1^{er} avril 2008, des administrateurs actuellement en fonction, à savoir Monsieur Thierry FLEMING, Monsieur John SEIL et Monsieur Luc HANSEN, et l'assemblée générale décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) "MAYA INVEST LIMITED", avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliér (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,

représentée par son administrateur, Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

b) "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court,

représentée par son administrateur, Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

c) "ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT", avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, représentée par son administrateur Monsieur Lucien VOET, prénommé.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué, la société "MAYA INVEST LIMITED", prénommée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société anonyme "AUDIEX S.A." de ses fonctions de commissaire de la société avec effet au 1^{er} avril 2008, et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire:

"LUX-AUDIT REVISION", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298.

Le mandat du nouveau commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Voet-Keersmaekers, L. Lesire, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 18 avril 2008. LAC/2008/15992. — Reçu 12 €, - (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Emile SCHLESSNER.

Référence de publication: 2008068680/227/105.

(080077167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Celan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.644.

Im Jahre zweitausendacht, den fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Oswald BUBEL, Betriebswirt, geschäftsansässig in D-66130 Saarbrücken, Bergstrasse 40,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Erschienenene, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden

Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Celan S.à r.l", (die „Gesellschaft"), mit Sitz in L-5559 Remich, 4, Aale Stack, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 125644, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1.019 vom 31. Mai 2007.

- Dass der Erschienenene erklärt einziger Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag von Remich nach Luxemburg zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. erster Satz.** Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Adresse des Gesellschaftssitzes auf L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, festzulegen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundertdreißig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Erschienenenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2008, Relation GRE/2008/2183. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008068664/231/43.

(080077127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Vulcalux Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.708.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 mai 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mlle Léonie Marder, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.

- M. Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 18 avril 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008068513/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Wyless Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.744.

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WYLESS GROUP HOLDING S.A.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, constituée sous la dénomination de "M2M DATA NETWORKS HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1548 du 25 juillet 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART, en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2269 du 11 octobre 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 371 du 13 février 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 128.744.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre mille six cent quinze euros et cinquante cents (EUR 4.615,50) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-six mille cent cinquante-quatre euros et soixante cents (EUR 646.154,60) à six cent cinquante mille sept cent soixante-dix euros et dix cents (EUR 650.770,10), par la création et l'émission de quarante-six mille cent cinquante-cinq (46.155) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, à libérer par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire.

2. Possibilité de créer des actions préférentielles et, partant, modifier l'article 3 des statuts de la société en ajoutant un alinéa entre les alinéas 3 et 4 actuels, qui se lira comme suit:

"La société aura la possibilité de créer des actions préférentielles, dont les caractéristiques seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires."

3. Suppression du capital autorisé actuel tel qu'il est décrit à l'article 3, alinéa 4 des statuts.

4. Création d'un nouveau capital autorisé par modification de l'alinéa 4 de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration pourra procéder lui-même aux seules augmentations de capital décrites ci-après:

- 1^{er} capital autorisé: pour un total de sept cent vingt-trois mille soixante-dix-huit (723.078) actions ordinaires de dix cents d'euros (EUR 0,10), soit pour un montant total de soixante-douze mille trois cent sept euros et quatre-vingt cents

(EUR 72.307,80), uniquement en relation avec un plan d'intéressement des employés de la holding ou de certaines de ses filiales, selon le plan d'intéressement qui sera mis en place par la société et qui devra être approuvé par quatre-vingt-un pourcent (81%) des actionnaires minimum;

- 2^{ème} capital autorisé: pour un total d'un million huit cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze (1.807.695) actions préférentielles de dix cents d'euros (EUR 0,10), soit pour un montant total de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-neuf euros et cinquante cents (EUR 180.769,50), qui ne peuvent être souscrites que par "Schroder & Co banque SA (Suisse)" en une ou plusieurs fois mais dans un délai maximum de trois mois après la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de ce montant de capital autorisé. Les caractéristiques des actions préférentielles sont décrites ci-dessous. Par ailleurs, la société s'engage à ne faire aucune autre augmentation de capital durant la période de délai des trois mois susmentionnés.

Caractéristiques des actions préférentielles

- chaque action privilégiée jouira d'un droit préférentiel au dividende de "EURIBOR" 12 mois + 2% annuel et cumulatif calculé sur le montant total investi;

- en cas de liquidation, le produit de la liquidation et le produit de revente doivent servir à rembourser, par ordre de priorité, le capital social correspondant au pair comptable des actions privilégiées (soit 162.700) et la prime d'émission souscrite lors de l'émission des actions privilégiées; ensuite, remboursement des autres actionnaires (les autres 80%) selon le prorata de leurs investissements dans la société; enfin, pour le solde, répartition sur l'ensemble des actionnaires (100% du capital social) selon le prorata de leurs investissements dans la société;

- les actions privilégiées jouiront d'un droit de vote identique à celui des actions ordinaires;

- les actions privilégiées pourront être, sur simple demande de leur(s) titulaire(s), converties en actions ordinaires, selon les modalités de conversion prévues dans la Convention d'actionnaires ou l'«Investment Agreement».

5. Ajout d'un alinéa à l'article 3 des statuts et lui donner la teneur suivante:

"Après les deux augmentations de capital susmentionnées, toute augmentation de capital ultérieure nécessitera l'accord de quatre-vingt-un pourcent (81%) des actionnaires au moins."

6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7. Possibilité de faire des résolutions circulaires par fax, et modification subséquente de l'article 5, alinéa 2, qui sera dès lors lu comme suit:

"Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. En outre, les administrateurs pourront prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille six cent quinze euros et cinquante cents (EUR 4.615,50), pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-six mille cent cinquante-quatre euros et soixante cents (EUR 646.154,60) à six cent cinquante mille sept cent soixante-dix euros et dix cents (EUR 650.770,10), par la création et l'émission de quarante-six mille cent cinquante-cinq (46.155) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée Madame Marjorie LOWERY, retraitée, demeurant à CH-1936 Verbier, Chalet Florissant, Chemin des Moulins,

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue:

Madame Marjorie LOWERY, prénommée,

représentée par Madame Cécile DIVERCHY, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 avril 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les quarante-six mille cent cinquante-cinq (46.155) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire, à concurrence de quatre mille six cent quinze euros et cinquante cents (EUR 4.615,50).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 21 avril 2008, dressé par un réviseur indépendant, à savoir "LUX AUDIT REVISION", ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'introduire dans les statuts la possibilité de créer des actions préférentielles, et par conséquent d'introduire un nouvel alinéa à l'article trois des statuts, ayant la teneur suivante:

"La société aura la possibilité de créer des actions préférentielles, dont les caractéristiques seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé actuel tel que décrit à l'article trois, alinéas quatre et cinq, des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer un nouveau capital autorisé, ayant la teneur suivante:

"Le conseil d'administration pourra procéder lui-même aux seules augmentations de capital décrites ci-après:

- 1^{er} capital autorisé: pour un total de sept cent vingt-trois mille soixante-dix-huit (723.078) actions ordinaires de dix cents d'euros (EUR 0,10), soit pour un montant total de soixante-douze mille trois cent sept euros et quatre-vingts cents (EUR 72.307,80), uniquement en relation avec un plan d'intéressement des employés de la holding ou de certaines de ses filiales, selon le plan d'intéressement qui sera mis en place par la société et qui devra être approuvé par quatre-vingt-un pour cent (81%) des actionnaires minimum;

- 2^{ème} capital autorisé: pour un total d'un million huit cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze (1.807.695) actions préférentielles de dix cents d'euros (EUR 0,10), soit pour un montant total de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-neuf euros et cinquante cents (EUR 180.769,50), qui ne peuvent être souscrites que par "Schroder & Co banque SA (Suisse)" en une ou plusieurs fois mais dans un délai maximum de trois mois après la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de ce montant de capital autorisé. Les caractéristiques des actions préférentielles sont décrites ci-dessous. Par ailleurs, la société s'engage à ne faire aucune autre augmentation de capital durant la période de délai des trois mois susmentionnés.

Caractéristiques des actions préférentielles

- chaque action privilégiée jouira d'un droit préférentiel au dividende de "EURIBOR" 12 mois + 2% annuel et cumulatif calculé sur le montant total investi;

- en cas de liquidation, le produit de la liquidation et le produit de revente doivent servir à rembourser, par ordre de priorité, le capital social correspondant au pair comptable des actions privilégiées (soit 162.700) et la prime d'émission souscrite lors de l'émission des actions privilégiées; ensuite, remboursement des autres actionnaires (les autres 80%) selon le prorata de leurs investissements dans la société; enfin, pour le solde, répartition sur l'ensemble des actionnaires (100% du capital social) selon le prorata de leurs investissements dans la société;

- les actions privilégiées jouiront d'un droit de vote identique à celui des actions ordinaires;

les actions privilégiées pourront être, sur simple demande de leur(s) titulaire(s), converties en actions ordinaires, selon les modalités de conversion prévues dans la Convention d'actionnaires ou l' «Investment Agreement»."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un dernier alinéa à l'article trois des statuts ayant la teneur suivante:

"Après les deux augmentations de capital susmentionnées, toute augmentation de capital ultérieure nécessitera l'accord de quatre-vingt-un pour cent (81%) des actionnaires au moins."

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent cinquante mille sept cent soixante-dix euros et dix cents (EUR 650.770,10), représenté par six millions cinq cent sept mille sept cent une (6.507.701) actions d'une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société aura la possibilité de créer des actions préférentielles, dont les caractéristiques seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Capital autorisé

Le conseil d'administration pourra procéder lui-même aux seules augmentations de capital décrites ci-après:

- 1^{er} capital autorisé: pour un total de sept cent vingt-trois mille soixante-dix-huit (723.078) actions ordinaires de dix cents d'euros (EUR 0,10) , soit pour un montant total de soixante-douze mille trois cent sept euros et quatre-vingt cents (EUR 72.307,80), uniquement en relation avec un plan d'intéressement des employés de la holding ou de certaines de ses filiales, selon le plan d'intéressement qui sera mis en place par la société et qui devra être approuvé par quatre-vingt-un pour cent (81%) des actionnaires minimum;

- 2^{ème} capital autorisé: pour un total d'un million huit cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze (1.807.695) actions préférentielles de dix cents d'euros (EUR 0,10), soit pour un montant total de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-neuf euros et cinquante cents (EUR 180.769,50), qui ne peuvent être souscrites que par "Schroder & Co banque SA (Suisse)" en une ou plusieurs fois mais dans un délai maximum de trois mois après la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de ce montant de capital autorisé. Les caractéristiques des actions préférentielles sont décrites ci-dessous. Par ailleurs, la société s'engage à ne faire aucune autre augmentation de capital durant la période de délai des trois mois susmentionnés.

Caractéristiques des actions préférentielles

- chaque action privilégiée jouira d'un droit préférentiel au dividende de "EURIBOR" 12 mois + 2% annuel et cumulatif calculé sur le montant total investi;

- en cas de liquidation, le produit de la liquidation et le produit de revente doivent servir à rembourser, par ordre de priorité, le capital social correspondant au pair comptable des actions privilégiées (soit 162.700) et la prime d'émission souscrite lors de l'émission des actions privilégiées; ensuite, remboursement des autres actionnaires (les autres 80%) selon le prorata de leurs investissements dans la société; enfin, pour le solde, répartition sur l'ensemble des actionnaires (100% du capital social) selon le prorata de leurs investissements dans la société;

- les actions privilégiées jouiront d'un droit de vote identique à celui des actions ordinaires;

les actions privilégiées pourront être, sur simple demande de leur(s) titulaire(s), converties en actions ordinaires, selon les modalités de conversion prévues dans la Convention d'actionnaires ou l' «Investment Agreement».

Après les deux augmentations de capital susmentionnées, toute augmentation de capital ultérieure nécessitera l'accord de quatre-vingt-un pour cent (81%) des actionnaires au moins."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa second de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. second alinéa.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. En outre, les administrateurs pourront prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva, L. Tran, C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 avril 2008, LAC/2008/17312. — Reçu vingt-trois euros huit cents (23,08 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008068676/227/206.

(080077206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Westen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.231.

Im Jahre zweitausendacht, den fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENENEN:

Herr Alfred BRICKA, Diplomingenieur, geschäftsansässig in CH-1820 Territet, 22, avenue Chante-Merle, (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Erschienenene, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Westen S.à r.l." (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-5559 Remich, 4, Aale Stack, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 106231, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 21. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 602 vom 22. Juni 2005,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Joseph ELVINGER am 2. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1823 vom 29. September 2006.

- Dass der Erschienenene erklärt einziger Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag von Remich nach Luxemburg zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (erster Satz).** Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Adresse des Gesellschaftssitzes auf L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, festzulegen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundertdreißig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2008, Relation GRE/2008/2182. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008068666/231/45.

(080077143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

IBG Versicherungsmakler s.à r.l., (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 94.034.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07/11/07.

Signatures.

Référence de publication: 2008068409/762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04186. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

IBG Versicherungsmakler s.à r.l., (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 94.034.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, 01/02/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068410/1611/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Fila Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.195.

L'Associé unique de la société a décidé, en date du 7 janvier 2008:

- d'accepter la démission de GLBH Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, en tant que gérant de catégorie A, en date du 7 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILA LUXEMBOURG

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008068512/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

S.H.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.612.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24/01/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068412/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08394. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Digicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 81.475.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10/10/2007.

Signature.

Référence de publication: 2008068401/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08376. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Digicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 81.475.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10/10/2007.

Signature.

Référence de publication: 2008068402/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08371. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Digicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 81.475.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10/10/2007.

Signature.

Référence de publication: 2008068404/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08377. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

GH Retail Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.901.

RECTIFICATIF*Extrait*

Suite au dépôt daté du 13 janvier 2008 sous la référence L080023073.04, il y a lieu de désigner Neil Hasson en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008068696/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Meralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 120.984.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 28/11/2007.

Signature.

Référence de publication: 2008068415/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08281. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.200.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2008

Les actionnaires de la société Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A., réunis au siège social le 5 mai 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de les renouveler pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008 (devant se tenir en 2009).

Sont donc reconduits pour une durée d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Dan EPPS, Conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (président du Conseil d'Administration)

- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Max GALOWICH, Juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Est reconduit à son poste de commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

Lux Audit S.A., L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiencerie

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008068511/503/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

MESO Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.898.

—
EXTRAIT

En date du 27 mars 2008, le Conseil d'Administration a noté la démission de Frédéric Fasel, en tant qu'administrateur et a co-opté Dr. Reiner Krieglmeier (demeurant professionnellement à l'adresse suivante: 15 Haniklstrasse, 81829 München, Allemagne) et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour Meso Invest

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christian Jeanrond / Grégory Fourez

Référence de publication: 2008068519/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

CSB Consulting, Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 69.193.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 mars 2008

Suite à la perte du statut de petite entreprise (article 215), l'assemblée décide de supprimer la fonction de commissaire aux comptes assurée par la société Mazars et de désigner aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant la société Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895.

La mission donnée portera sur le contrôle des comptes annuels 2007 de la société.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Ilias CASABALIS.

Référence de publication: 2008068514/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

PB PCR, SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.380.

Il résulte de deux cessions avec effet au 28 mars 2008 que:

- la société PARIBUS GRF I (Soparfi I), avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, a transféré la propriété de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée PB PCR, SP 1 S.à r.l., à la société CSB Beteiligungen GmbH, avec siège social à D-22767 Hamburg, Palmaille 33;

- la société PARIBUS GRF I (Soparfi I), avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, a transféré la propriété de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée PB PCR, SP 1 S.à r.l., à la société JGS Verwaltungsgesellschaft mbH, avec siège social à D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 45.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

	Parts sociales
- CSB Beteiligungen GmbH, avec siège social à D-22767 Hamburg, Palmaille 33	250
- JGS Verwaltungsgesellschaft mbH, avec siège social à D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 45	250
TOTAL	500

Pour avis sincère et conforme

Pour PB PCR, SP 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068523/6341/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

D-Sign Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone Artisanale Economique Régionale Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 81.475.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, 01/02/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068407/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

D-Sign Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 81.475.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10/10/2007.

Signature.

Référence de publication: 2008068406/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08360. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

I.C.W., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 95.242.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10/10/07.

Signature.

Référence de publication: 2008068399/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT Cie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.263.

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT Cie S.A." avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 307 du 25 octobre 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1559 du 30 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 23.263.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, réviseur d'entreprises, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Debora BARTOCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant de neuf millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.000.000,00) à cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000.000,00) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur taux de détention dans le capital social de la société et annulation de neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00) chacune.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de neuf millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.000.000,00), pour le ramener de son montant actuel de quatorze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.000.000,00) au montant de cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000.000,00) par annulation de neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00) chacune.

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de neuf millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9.000.000,00).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000.000,00), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars de Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00) chacune, entièrement libérées."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, N. Printz, D. Bartocci, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2008, LAC/2008/17307. — Reçu douze euros 12€.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008068678/227/66.

(080077188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.248.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008

En date du 25 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Heike Findeisen, Madame Karin Kisling, Monsieur Andreas Jeschko, Monsieur Stephen Robert Cochrane et de Monsieur John Richard Seaman en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2008068362/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.
